

Pays : CANADA

Date de soumission :

Rapport national en vue de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

NOTE INTRODUCTIVE

Cette formule simplifiée de rapport a été préparée en réponse à la demande formulée dans la Résolution « Les forêts au service des populations » adoptée lors de la neuvième session du Forum en février 2011¹. En conséquence, le Forum a demandé au Secrétariat du FNUF d'élaborer une formule simplifiée pour l'établissement des rapports, en consultation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, afin d'assurer un système national simple et volontaire d'établissement de rapports pour la dixième session du Forum traitant de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après l'instrument relatif aux forêts)² et le traitement équilibré des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

Cette formule simplifiée pour l'établissement des rapports est le fruit des consultations des membres du Groupe de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts sur la rationalisation des rapports sur les forêts. Par ailleurs, le Secrétariat du FNUF et la FAO ont consulté de nombreux représentants gouvernementaux et experts internationaux à propos de cette formule et de son contenu. Ces consultations ont été menées par le biais de cinq ateliers régionaux de renforcement des capacités³ avec la participation des coordonnateurs nationaux du FNUF et du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. Au total, près de 136 experts nationaux et internationaux de 78 pays et cinq organisations internationales ont participé à ces ateliers, qui ont par ailleurs tiré profit des quatre projets pilotes sur la mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts menés actuellement par la FAO au Ghana, au Libéria, au Nicaragua et aux Philippines.

Cette formule simplifiée vient en complément des rapports établis au titre d'autres processus et vise tout particulièrement à cerner les lacunes critiques des systèmes de rapports nationaux et internationaux ainsi que les questions insuffisamment couvertes par les autres processus de rapport, telles que le financement des forêts et les contributions de la forêt à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle permettra de mieux mesurer les progrès réalisés dans tous les domaines liés à l'instrument relatif aux forêts et à ses objectifs d'ensemble.

La formule simplifiée pour l'établissement des rapports a été élaborée de manière à réduire la charge des multiples exercices de rapport supportée par les pays. A cet égard, elle prend en compte les informations qualitatives et quantitatives déjà fournies par les pays pour les évaluations des ressources forestières mondiales 2005 et 2010 de la FAO⁴.

¹ Forum des Nations Unies sur les forêts, Rapport sur les travaux de la neuvième session (1^{er} mai 2009 et 24 janvier au 4 février 2011) 2011_E/2011/42_E/CN.18/2011/20, Page 15)

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/261/57/PDF/N1126157.pdf?OpenElement>

² Forum des Nations Unies sur les forêts, Rapport sur les travaux de la septième session (24 février 2006 et 16-27 avril 2007)_E/2007/42, E/CN.18/2007/8

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/349/32/PDF/N0734932.pdf?OpenElement>

³ Les ateliers tenus à Bangkok, Thaïlande (10-12 octobre 2011), Nairobi, Kenya (13-15 décembre 2011), Accra, Ghana (6-8 février 2012), Beyrouth, Liban (11-13 avril 2012) et Santiago, Chili (18-20 avril 2012) étaient conjointement organisés par le Secrétariat du FNUF et la FAO.

⁴ <http://www.fao.org/forestry/fra/67090/fr/>

ORIENTATIONS POUR LA PRÉPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX

Cette formule simplifiée pour l'établissement des rapports se compose de trois parties :

- I. L'instrument relatif aux forêts
- II. Les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts
- III. La contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'instrument relatif aux forêts couvre un vaste éventail de questions dépassant largement le cadre de la forêt. Sa mise en œuvre nécessite une coopération étroite entre les diverses autorités. De ce fait, la préparation des rapports nationaux peut supposer la mise en place d'une coopération entre les institutions et les ministères, par exemple ceux de l'environnement, du développement économique, des finances, de l'agriculture, de la santé et de la statistique, et notamment avec les coordonnateurs nationaux du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, du mécanisme d'élaboration de critères et d'indicateurs de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et des processus de Rio, si nécessaire.

Pour l'établissement du rapport, veuillez noter les points suivants :

- Les champs comportant des indicateurs du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales sont surlignés en gris. Ces données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du programme;
- Si l'information pour une question particulière n'existe pas, veuillez indiquer SO (sans objet) ou NP (non pertinent), mais ne laissez pas les champs vides – toutes les réponses aux questions contenues dans le modèle de rapport sont importantes et permettront au Forum d'analyser les progrès, de déterminer les lacunes et les besoins dans la mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts, y compris les données manquantes, et de trouver des façons et des moyens d'y remédier;
- Un certain nombre des questions comportent une partie descriptive. Nous encourageons les pays à remplir ces parties et à faire état de l'information contextuelle en complément des chiffres demandés ou des réponses du type « oui » ou « non ». Cependant, les réponses devraient être succinctes [maximum 250 caractères] pour rester dans des limites raisonnables au niveau de l'analyse;
- Le rapport national devrait être soumis en anglais, français ou espagnol. Pour faciliter les échanges d'expérience, les pays sont également invités à présenter, au besoin, une traduction en langue anglaise du résumé de leur rapport ;
- Les États membres sont priés de remettre la copie originale signée de leur rapport, accompagnée d'une lettre officielle de l'établissement/du ministère concerné, par voie postale ou électronique, à l'adresse indiquée ci-dessous. Les copies électroniques devraient être disponibles en format de traitement de texte, et la copie numérisée de la lettre officielle ainsi que les éléments graphiques devraient être fournis sous forme de fichiers séparés.

Forum des Nations Unies sur les forêts
Courriel : unff@un.org
Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts
Département des affaires économiques et sociales
One UN Plaza DC1-Room 1256
New York, NY 10017
Tél. : 1 212-963-3401 Téléc. : 1 917-367-3186

Renseignements généraux

Chef de l'agence forestière

Nom :	Tom Rosser
Titre :	Sous-ministre adjoint, Ressources naturelles Canada–Service canadien des forêts
Adresse :	580, rue Booth, 8 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Téléphone :	1-613-947-7400
Télécopieur :	1-613-947-7395
Courriel :	Tom.Rosser@NRCan-RNCan.gc.ca

Coordonnateur national pour le FNUF

Nom :	Peter Besseau
Titre :	Directeur, Division des affaires internationales, Ressources naturelles Canada–Service canadien des forêts
Adresse :	580, rue Booth, 7 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Téléphone :	1-613-947-7358
Télécopieur :	1-613-947-9035
Courriel :	Peter.Besseau@NRCan-RNCan.gc.ca

Personne à contacter au sujet du rapport national si ce n'est pas le coordonnateur national

Nom :	Jessica Thomson
Titre :	Conseillère principale en politiques, Division des affaires internationales, Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts
Adresse :	580, rue Booth, 7 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Téléphone :	1-613-947-9060
Télécopieur :	1-613-947-9035
Courriel :	Jessica.Thomson@NRCan-RNCan.gc.ca

Abréviations dans le questionnaire/modèle :

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT : Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux
OIBT : Organisation internationale des bois tropicaux
OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
ND : Données non disponibles
APD : Aide publique au développement
ONU : Organisation des Nations Unies
FNUF : Forum des Nations Unies sur les forêts
FNUF : Forum des Nations Unies sur les forêts
SFNUF : Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts

Remarques :

- Le présent rapport contient de l'information fournie par le gouvernement fédéral, ainsi que par les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
- Tous les montants en dollars cités sont en dollars américains pour faciliter les comparaisons au niveau international.

PARTIE I : L'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts (instrument relatif aux forêts)⁵		
Modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts	L'instrument relatif aux forêts a été subdivisé en cinq modules transversaux et huit modules thématiques pour en faciliter la consultation ⁶ :	
	1A : Renforcement de l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts 1B : Financement de la gestion durable des forêts 1C : Création de capacités et transfert de technologies 1D : Participation des parties prenantes 1E : Renforcement de la coopération internationale	
	2A : Application de la législation forestière et gouvernance 2B : Commerce international des produits forestiers 2C : Protection des forêts 2D : Science et recherche 2E : Sensibilisation et éducation du public 2F : Secteur et industrie privés 2G : Communautés autochtones et locales 2H : Suivi, évaluation et établissement des rapports	
	Les données fournies à propos des modules thématiques de l'instrument relatif aux forêts serviront également à l'évaluation des progrès dans la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (Qs 33-49).	
1A : Renforcement de l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts		
1. Existe-t-il une déclaration de politique générale sur les forêts de portée nationale? Les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales ⁷ . (T14 – Cadre politique et juridique)		
2. Existe-t-il un programme forestier national? Les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. (T14 - Cadre politique et juridique)		
3. Disposez-vous de mécanismes/processus interinstitutionnels de coopération intersectorielle pour parvenir à une gestion forestière durable?	Oui	Non
Dans l'affirmative, quels sont les secteurs activement impliqués :	X	
Agriculture		X
Changement climatique		X
Énergie		X
Tourisme		X

⁵ <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/469/66/PDF/N0746966.pdf?OpenElement>

⁶ E.CN.18/2009/2, pp 4-5 (<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/240/38/PDF/N0924038.pdf?OpenElement>)

⁷ http://countrystat.org/for/cont/inctables/pageid/8_mega/fr

Eau	X	
Autres :		
<p><u>Veillez décrire les mécanismes/processus interinstitutionnels de coopération intersectorielle.</u></p> <p>Au Canada, la gestion forestière relève de la compétence des provinces et des territoires, lesquels suivent une démarche intersectorielle dans différents secteurs pour parvenir à une gestion durable des forêts. Par exemple, en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le changement climatique : L'Ontario a mis en place un plan de lutte contre le changement climatique dans le cadre de sa gestion des ressources naturelles. Ce plan d'action aidera à accroître la prise de conscience des questions touchant différents secteurs et appuiera l'évolution des politiques et des programmes. En Alberta et en Saskatchewan, de nombreux programmes forestiers sont mis en œuvre pour assurer une surveillance directe des effets du changement climatique et préparer les mesures d'adaptation connexes. • le tourisme : L'industrie touristique liée aux ressources est un élément important de l'économie fondée sur les forêts de l'Ontario. Tout plan de gestion des forêts doit prévoir la satisfaction des besoins de l'industrie touristique liée aux ressources. Cette industrie est aussi prise en compte de façon similaire dans les plans opérationnels de la Saskatchewan. • l'agriculture : Des liens étroits unissent les agents forestiers de l'Alberta et Alberta Agriculture dans le cadre de la gestion coordonnée des plantes envahissantes. Des liens étroits sont également établis entre les responsables agricoles et les agents forestiers en Saskatchewan. • les ressources en eau : Les répercussions hydrologiques et les valeurs des ressources en eau sont prises en compte durant la planification de la gestion forestière en Ontario et en Saskatchewan. • l'énergie : La politique de la biofibres forestière de l'Ontario régit l'utilisation de la biofibres forestière, et prévoit la collaboration entre l'industrie forestière et les secteurs de l'énergie. En Saskatchewan, le ministère de l'Économie a conclu une entente sur l'utilisation de la biomasse forestière dans le secteur de la bioénergie et des biocarburants, et le ministère de l'Environnement autorise la récolte de la biofibres forestière. 		
4. Vos programmes forestiers nationaux et les politiques et stratégies pertinentes contribuent-ils à l'élimination de la pauvreté ?	Oui	Non
Si oui, veuillez préciser :	X	
Les programmes forestiers nationaux ont été révisés afin d'inclure des mesures et des ressources spécifiques en vue d'éradiquer la pauvreté.		
Les stratégies et plans nationaux d'élimination de la pauvreté ou équivalents ont été révisés afin d'y intégrer la gestion forestière durable.		
<p><u>Veillez décrire les actions ou mesures spécifiques prises pour éradiquer la pauvreté et leurs effets.</u></p> <p>L'évaluation environnementale de portée générale sur la gestion du bois d'œuvre des terres de la Couronne (publiques) de l'Ontario exige de négocier avec les peuples autochtones locaux en vue de trouver des façons d'assurer une participation plus égale de ces peuples aux avantages de la gestion forestière. En 2011, la <i>Loi sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario</i> a été adoptée afin d'appuyer les changements nécessaires à la mise en œuvre de la modernisation du régime de tenure; un des objectifs de la modernisation du régime de tenure et de la fixation des prix est la création d'occasions de participation significative à la gestion durable des forêts pour les collectivités locales et autochtones. Bien qu'aucune mention directe ne soit faite de la gestion durable des forêts dans la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, on associe dans celle-ci l'appui à l'éducation des groupes à risque, notamment les Autochtones, à la capacité de tirer avantage des possibilités économiques pour réduire la pauvreté.</p> <p>Les programmes forestiers de l'Alberta contribuent de façon considérable à la stabilité des collectivités rurales. Il en va de même en Saskatchewan, notamment dans les collectivités des Premières nations (Autochtones) et des Métis.</p>		
5. L'instrument relatif aux forêts a-t-il été traduit dans la (les) langue(s) officielle(s)/locale(s) de votre pays ?	Oui	Non
	X	
<p>Veillez énumérer la ou les langues dans lesquelles l'instrument relatif aux forêts a été traduit.</p> <p>Français; Anglais</p>		

1B : Financement de la gestion durable des forêts : l'évaluation de ce module thématique sera menée sur la base des données fournies au titre de l'Objectif d'ensemble 4 relatifs aux forêts (Q. 43-49).

1C : Création de capacités et transfert de technologies

6. Quel est le nombre total de personnes travaillant dans le secteur forestier (1 000 personnes-années)? Les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T13 – Emploi).

7. Quel est le nombre total de personnes travaillant dans les institutions forestières publiques? Les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T15 – Cadre institutionnel).

Votre pays dispose-t-il des capacités et de la technologie adéquates pour mettre en œuvre la gestion forestière durable?	Oui	Non
	X	

Dans le cas contraire, veuillez décrire les principaux défis, y compris les besoins prioritaires sur les plans institutionnel et technologique et les domaines de connaissances qui suscitent des inquiétudes particulières (maximum 250 mots).

8. Votre pays participe-t-il à des transferts de technologie liée à la gestion forestière durable?	Oui	Non
	X	

Dans l'affirmative, votre pays est-il donateur ou récipiendaire de technologie en matière de gestion forestière durable?

Pays donateur	X
Pays récipiendaire	X

Décrivez la nature, la source et la cible de ces transferts de technologie.

Donateur – Le Canada prend part à des projets forestiers où a lieu, dans bon nombre des cas, un transfert de technologie, dans des pays en développement (voir la question 49). Par exemple, le projet Gestion durable des ressources forestières au Honduras (8,8 millions de dollars US⁸) vise à augmenter le revenu annuel des familles honduriennes vivant dans les zones rurales et travaillant dans le secteur forestier, en renforçant les capacités des groupements forestiers et coopératives forestières du Honduras et en mettant en place des pratiques durables de gestion des forêts. Il permet de transférer les connaissances et le savoir-faire canadiens en matière d'exploitation forestière et de production des produits forestiers aux coopératives honduriennes afin d'aider celles-ci à améliorer leurs compétences, leurs niveaux de productivité et leurs pratiques de gestion forestière. Il comprend une formation en gestion financière et en planification stratégique pour aider les coopératives forestières à améliorer leur rendement administratif et à obtenir la certification en matière de gestion durable des forêts, reconnue internationalement, par l'entremise du Forest Stewardship Council, ce qui ouvrira l'accès à des marchés nationaux et internationaux à haute valeur ajoutée. Quatre mécanismes de micro-financement ont été établis dans le cadre de ce projet, qui ouvrent l'accès tant recherché par les producteurs aux nouvelles technologies pour renforcer leur capacité de récolte du bois et leur productivité; qui assurent des fonds de démarrage aux petites entreprises œuvrant dans l'industrie forestière (avec des fonds distincts réservés seulement aux femmes), et qui permettent d'accélérer le rythme des activités de reboisement du gouvernement du Honduras. Le projet permet également au service forestier du Honduras d'organiser les capacités et d'assurer le renforcement des conseils de la société civile communautaires en tant que co-gestionnaires de leurs forêts collectives, selon le concept de partage des responsabilités et des avantages de leurs ressources naturelles et conformément aux plans de gestion durable forêts.

À Cuba, le projet Développement du secteur forestier de 3,18 millions de dollars US⁹) permet d'appuyer le ministère national des Forêts (DNF - Dirección Nacional Forestal). Le projet, qui consiste à fournir une aide technique et du matériel pour la mise en

⁸ Selon les taux de change de l'OCDE pour 2011 (1 USD = 0,9891 CAD)

⁹ Ibidem.

œuvre du Programme national forestier décennal et de la Stratégie nationale forestière (2005-2015), vise à : 1) renforcer la protection et le maintien des ressources forestières, 2) accroître les avantages économiques du secteur forestier comme élément clé de l'économie nationale, et 3) renforcer la capacité de la population rurale de contribuer au développement du secteur forestier et à faire en sorte que la population rurale participe davantage à ce développement.

Réceptiendaire – Le Canada participe à l'échange international de données scientifiques et techniques en publiant des articles, en tenant des conférences et en créant des partenariats de recherche.

9. Existe-t-il des mesures d'incitation visant à promouvoir l'amélioration des technologies pour la gestion forestière durable?	Oui	Non
	X	

Dans l'affirmative, veuillez cocher les réponses adéquates :

Prêts à faible taux d'intérêt	
Exonérations fiscales	
Subventions	
Participation à des programmes de certification des meilleures pratiques de gestion forestière durable améliorant l'accès aux marchés	X

Autres ; veuillez préciser :

Le gouvernement de l'Ontario verse à la Forêt modèle de l'Est de l'Ontario des fonds qui servent à aider des entreprises à obtenir la certification de la chaîne de possession.

1D : Participation des parties prenantes

10. Votre pays dispose-t-il de programmes pour impliquer les parties prenantes dans la formulation, la planification et la mise en œuvre de la politique de gestion forestière durable? Dans l'affirmative, veuillez préciser les niveaux :	Oui	Non
National	X	
Sous-national	X	
Local	X	

Décrivez les processus de participation du public à la gestion forestière durable, en précisant les mécanismes existants et les parties prenantes impliquées.

La participation du public est un élément important de la gestion durable des forêts publiques du Canada, qui représentent 93 % de l'ensemble du territoire forestier canadien. En Alberta, la participation du public est exigée en vertu du Land Use Framework (cadre d'utilisation des terres). En Ontario, la participation du public signifie, entre autres, la participation aux processus décisionnels par l'entremise de comités locaux, à l'élaboration des plans de gestion des forêts et participer à des activités de consultation auprès des Autochtones. Le public peut donner son avis en tout temps sur les politiques forestières ou les procédures opérationnelles. Des processus similaires sont en place en Saskatchewan.

Les comités consultatifs sont importants pour fournir des conseils et des directives sur les politiques et la gestion forestières en Ontario. Parmi les comités consultatifs qui prennent part à l'élaboration de plans de gestion des forêts, mentionnons le comité provincial en matière de politiques forestières, le comité technique provincial en matière de forêt et les comités civiques locaux. Les principaux groupes intéressés représentés au sein des comités civiques locaux sont, entre autres, les entreprises locales, l'industrie touristique, les pêcheurs à la ligne et les chasseurs, les collectivités autochtones, l'industrie forestière, les naturalistes et d'autres utilisateurs des ressources. Enfin, à mesure qu'ils seront prêts, les plans de gestion des forêts seront présentés au public et aux collectivités autochtones afin d'obtenir et d'intégrer leurs commentaires au processus de planification de la gestion des forêts. Des processus similaires sont établis en Saskatchewan.

1E : Renforcement de la coopération internationale

11. Votre pays est-il engagé dans une coopération internationale en matière de gestion forestière	Oui	Non
---	-----	-----

durable ? Si oui, veuillez préciser le type de coopération :	X	
Nord-Sud		X
Sud-Sud		X
Triangulaire		X
Autre :		
<u>Veuillez citer des exemples, en décrivant les principaux objectifs et éléments de cette coopération.</u>		
<p>Nord-Sud, Nord-Nord et triangulaire : Le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada abrite le Secrétariat du Réseau international de forêts modèles (RIFM) (http://imfn.net). Depuis 1992, le RIFM est devenu un réseau mondial de 60 Forêts Modèles dans 30 pays sur cinq continents, qui englobe 100 millions d'hectares d'une grande variété d'écosystèmes et de paysages forestiers. Grâce au Réseau, les Forêts Modèles, les intervenants et les partenaires internationaux travaillent ensemble en vue d'une gestion durable des grands paysages et des écosystèmes. Au cours des 20 dernières années, cette approche de collaboration a contribué de manière significative à notre connaissance de la gestion des ressources naturelles et a démontré l'application sur le terrain des principes du développement durable.</p> <p>Nord-Nord : L'Ontario encourage la collaboration Nord-Nord dans le cadre de la gestion durable des forêts. Par exemple, Great Lakes Forest Alliance Inc. est un organisme sans but lucratif établi pour favoriser et faciliter les efforts de collaboration en vue d'améliorer la gestion et l'utilisation durable des terres publiques et privées en Ontario et dans les États américains du Michigan, du Minnesota et du Wisconsin.</p>		
12. Dans quel domaine votre pays souhaite-t-il un renforcement de la coopération internationale?		
Forêts et changement climatique		X
Forêts et biodiversité		X
Évaluation des services écosystémiques assurés par les forêts		X
Questions socio-économiques, y compris les moyens de subsistance		X
Dégradation et réhabilitation des forêts		X
Autres; veuillez énumérer :		
2A : Application de la législation forestière et gouvernance		
13. Existe-t-il une législation (loi ou code) relative aux forêts de portée nationale? Les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T14 Cadre politique et juridique).		
14. Depuis l'adoption de l'instrument relatif aux forêts en 2007, des mesures ont-elles été prises pour améliorer la législation forestière, renforcer son application et promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux à l'appui de la gestion durable des forêts?	Oui	Non
	X	
15. Votre pays est-il partie à des accords/partenariats internationaux pour lutter contre le trafic illicite international de produits forestiers, y compris le bois, la faune sauvage et d'autres ressources biologiques de la forêt?	Oui	Non
	X	
Dans l'affirmative, votre pays est-il donateur ou récipiendaire d'actions de renforcement de capacités visant à combattre les pratiques illégales liées à la forêt?		
Pays donateur		X
Pays récipiendaire		
<u>Veuillez décrire les principales mesures prises récemment pour renforcer l'application de la loi et la gouvernance en matière de forêts dans votre pays.</u>		
Les provinces et les territoires ont pris des mesures importantes pour renforcer l'application de la loi et la gouvernance en matière de forêts depuis 2007. Par exemple, en 2008, l'Alberta a normalisé sa méthode de surveillance des forêts en lançant son		

programme de surveillance des opérations forestières (Forest Operations Monitoring Program [FOMP]). L'Alberta cherche, grâce à ce programme, à améliorer et renforcer continuellement les relations de travail entre la province et l'industrie afin de parvenir à une gestion durable des forêts. En 2010-2011, 3 103 inspections ont été effectuées, soit environ 1 inspection pour chaque 6 800 m³ exploité. Tel qu'indiqué dans le rapport annuel de 2011-2012, la conformité de l'industrie aux normes forestières atteint les 99,2 %.

La Saskatchewan a terminé les premiers stades du code de l'environnement de la province (Saskatchewan Environmental Code), un élément clé du régime de réglementation fondé sur les résultats, dont la mise en œuvre est prévue pour 2013. Il s'ensuit, entre autres, l'établissement des objectifs de protection de l'environnement et de gestion des ressources, l'élaboration d'un code des pratiques écologiques et l'amélioration des outils de conformité et d'application de la loi. La loi sur la gestion des ressources forestières (Forest Resources Management Act) exige l'adoption du code. Cette même loi exige également que les grandes entreprises forestières procèdent périodiquement à des vérifications indépendantes pour déterminer dans quelle mesure ces entreprises atteignent les objectifs fixés dans leurs plans de gestion des forêts.

Le cadre stratégique et juridique de l'Ontario pour la gestion durable des forêts continue d'évoluer depuis 2007, notamment des changements ont été apportés au manuel de planification de la gestion forestière de façon à prendre en compte les exigences de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* et à rendre obligatoire une planification décennale des opérations forestières avec un examen à mi-parcours, et des modifications aux procédures du manuel de conformité de la gestion forestière.

Exploitation forestière illicite : Les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral appuient la gestion durable des forêts en mettant en œuvre des politiques, des lois et des règlements détaillés et rigoureux; de ce fait, le risque d'exploitation illicite des forêts est faible au Canada. Le Canada dispose de lois favorables à la CITES et de mesures douanières qui réduisent au minimum le risque d'importer des produits forestiers obtenus dans le cadre d'activités contraires aux lois des pays exportateurs. Le Canada s'est également joint au tout nouveau groupe de spécialistes sur l'exploitation illégale des forêts et les activités commerciales s'y rattachant de l'APEC, et appuie et s'associe depuis longtemps à des initiatives qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de l'exploitation illicite des forêts dans les pays en développement, telles qu'une infrastructure immature, une capacité inadéquate et un manque de transparence dans la gouvernance.

2B : Commerce international des produits forestiers

16. Votre pays participe-t-il au commerce international des produits forestiers? Dans l'affirmative, veuillez fournir une estimation de la valeur marchande (1000 dollars des États-Unis) :	Oui		Non	
	Importation		Exportation	
	2007	2011	2007	2011
Bois et produits dérivés – HS 44	3 256 754 \$	2 979 121 \$	12 441 10 9 \$	9 128 180 \$
Bois de feu – HS 4401	158,136 \$	110 313 \$	285 874 \$	371 820 \$
17. Votre pays fait-il commerce de produits forestiers non ligneux? Dans l'affirmative, veuillez énumérer les principaux produits et fournir une estimation de la valeur marchande : - HS 170220 (produits de l'érable)	Oui	X	Non	
	Importation		Exportation	
	2007	2011	2007	2011
	1 115 \$	11 533 \$	203 793 \$	244 503 \$

Veuillez décrire les principales mesures prises récemment pour développer le commerce international des produits forestiers dans votre pays.

En plus de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux signé avec les États-Unis, et de l'Accord de libre-échange Nord-Américain (1994), le Canada a pris des mesures pour développer le commerce international des produits forestiers en négociant des accords de libre-échange. De tels accords sont en vigueur avec la Jordanie (2012), la Colombie (2011), le Pérou (2009), l'Association européenne de libre-échange (2009), le Costa Rica (2002), le Chili (1997) et Israël (1997). Le Canada a également signé des accords de libre-échange avec le Honduras (2011) et le Panama (2010). Des négociations sont actuellement en cours pour la signature d'accords de libre-échange avec l'Union européenne, de même qu'avec le Maroc, la Corée, la Communauté

andine, la Communauté des Caraïbes, les quatre pays de l'Amérique centrale, la République dominicaine, l'Inde, le Singapour, l'Ukraine, le Guatemala et la Zone de libre-échange des Amériques. En 2012, le Canada a entamé des négociations pour la conclusion d'un accord de partenariat économique avec le Japon et s'est joint à la table des négociations du partenariat transpacifique. Le Canada prend également part aux discussions exploratoires avec la Turquie, la Thaïlande et MERCOSUR.

2C : Protection des forêts

18. Superficie forestière (1000 hectares) affectée à la conservation de la biodiversité; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 3 – Désignation et gestion des forêts).

19. Superficie forestière (1000 hectares) dans des aires protégées; les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 3 – Désignation et gestion des forêts).

Veillez décrire les mesures significatives en rapport avec la protection des forêts, prises depuis 2007.

Le nombre et la superficie totale des aires protégées au Canada ont tous deux augmenté. Depuis 2011, 9,9 % (991 482 km²) du territoire terrestre du Canada et environ 0,70 % (49 333 km²) de son territoire marin ont été protégés. Au cours des 20 dernières années, la superficie totale protégée a augmenté de 95 %, et au cours des cinq dernières années, elle a connu une hausse de 19 %. Sous la juridiction fédérale, 505 033 km² sont protégés, soit une augmentation de 47 % depuis 1990. Ces chiffres incluent les forêts, mais ne sont pas spécifiques à celles-ci.

2D : Science et recherche

20. Quel est le budget global (1000 dollars des États-Unis) alloué à la recherche sur les questions forestières? [Remarque : Les chiffres de 2011 ne sont que des estimations]	2007	2011
	675 444 \$	454 702 \$
21. Veuillez préciser les sources de ces financements :	2007	2011
Secteur public (Données de Statistique Canada)	235 59 \$	296 132 \$
Industrie privée (Données de Statistique Canada. Remarque : Le ralentissement économique de 2008 et la fermeture subséquente d'un grand nombre d'usines pourraient constituer des facteurs de la baisse)	440 385 \$	158 570 \$
Coopération bilatérale	ND	ND
Coopération multilatérale	ND	ND
Autres; veuillez décrire (maximum 250 mots).		
22. Votre pays dispose-t-il d'un ou de plusieurs instituts chargés de promouvoir le développement et l'application des innovations scientifiques et technologiques pour la gestion forestière durable?	Oui	Non
	X	
Dans l'affirmative, disposent-ils de programmes de vulgarisation visant à promouvoir l'utilisation de ces innovations scientifiques et technologiques auprès des propriétaires forestiers, des communautés locales et autochtones et d'autres parties prenantes?	Oui	Non
	X	
Combien de personnes des groupes suivants ont été touchées par ces programmes de vulgarisation?	2007	2011
Propriétaires forestiers	ND	ND
Communautés locales	ND	ND
Secteur privé	ND	ND
Communautés autochtones	ND	ND

2E : Sensibilisation et éducation du public

23. Diplômes d'étudiants de l'enseignement forestier : les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T 16 – Formation et recherche).

Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'une maîtrise ès sciences ou l'équivalent?

Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un baccalauréat ès sciences ou l'équivalent?

Quel est le nombre d'étudiants dans des disciplines liées aux forêts titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études techniques?		
Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts ayant obtenu un master en sciences ou équivalent?		
Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts ayant obtenu un baccalauréat ès sciences ou équivalent?		
Quel est le pourcentage de femmes parmi les étudiants dans les disciplines liées aux forêts titulaires d'un certificat ou diplôme d'études techniques?		
24. Votre pays a-t-il organisé des activités et événements spéciaux à l'appui de l'Année internationale des forêts?	Oui	Non
	X	
<p><u>Dans l'affirmative, veuillez les décrire.</u></p> <p>Au niveau fédéral, Ressources naturelles Canada a hébergé un site Web national de l'Année internationale des forêts (AIF) qui se voulait un guichet unique pour de l'information complète sur l'AIF, avec des liens vers les sites Web du FNUF et d'organisations canadiennes faisant la promotion de l'AIF. Des encarts ont été placés dans des publications canadiennes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un encart spécial sur la foresterie est paru dans les numéros d'automne de deux revues à grande distribution, <i>MacLean's</i> et <i>L'actualité</i>; • la revue <i>Canadian Geographic</i> a sorti un numéro spécial sur les forêts; • <i>Diplomat and International Canada</i>, un bulletin interne d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, a diffusé des articles sur les forêts et l'AIF. <p>De plus, la Monnaie royale canadienne, qui effectue la frappe des pièces de monnaie canadienne, a créé une série de pièces de monnaie sur la forêt boréale, et Postes Canada a lancé une collection de timbres-postes commémoratifs pour célébrer l'AIF.</p> <p>Ressources naturelles Canada a distribué du matériel de promotion et a tenu des activités de sensibilisation. Notamment, le Ministère a distribué des cartes faisant la promotion de la page Web sur l'AIF auprès des membres du Parlement et d'autres parties intéressées du Canada. Ressources naturelles Canada a également profité de la Semaine nationale de l'arbre et des forêts (SNAF), qui a lieu la dernière semaine de septembre, pour célébrer l'AIF dans le cadre de différentes activités, allant de visites à pied guidées dans des forêts urbaines à la plantation d'arbres commémoratifs. Une affiche de la SNAF soulignant l'AIF, ainsi que des cartes faisant la promotion de la page Web, ont par ailleurs été distribuées à 14 000 écoles partout au Canada.</p> <p>Des activités ont également été organisées dans les provinces et les territoires, souvent en partenariat avec d'autres. Par exemple, le gouvernement de l'Ontario a organisé, en partenariat avec l'Association forestière de l'Ontario et l'Université de Toronto, un festival de films à l'occasion de l'AIF, à Toronto. Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario a présenté l'AIF dans le cadre d'une exposition au Toronto Sportsman's Show (Exposition de la chasse et de la pêche de Toronto). Durant la Semaine de la Terre, Arbres Ontario, une organisation partenaire, a célébré la plantation de son 8 millionième arbre dans le cadre du projet de plantation de 50 millions d'arbres relié à la campagne du milliard d'arbres des Nations Unies. L'Alberta a, pour sa part, organisé plusieurs activités à l'occasion de l'AIF durant la Semaine de l'arbre et des forêts de la province.</p>		
25. Votre pays a-t-il pris des mesures destinées à sensibiliser le public à l'instrument relatif aux forêts et à l'importance des avantages fournis par les forêts et leur gestion durable?	Oui	
Dans l'affirmative, quelles sont les approches utilisées?		
Publications, telles que des brochures, des opuscules, des dépliants, des affiches, etc.		Oui
Réunions avec le grand public afin de l'informer des avantages fournis par les forêts à la société		Oui
Réunions avec des parties prenantes des secteurs privé et public afin de les informer des avantages de la gestion forestière durable		Oui

<u>Autres; veuillez décrire.</u>		
<p>Différentes activités sont en cours. En Saskatchewan, le ministère provincial de l'Environnement est membre de la Saskatchewan Forestry Association (Association forestière de la Saskatchewan), qui vise à informer le grand public des avantages que procurent les forêts à la société en général en distribuant des documents publiés et en organisant des assemblées publiques, des tournées dans des écoles et des randonnées guidées dans la nature. Le Ministère a également conclu une entente avec l'Association forestière de la Saskatchewan pour élaborer et exécuter le programme éducatif Objectifs forêts. Dans le cadre de ce programme, des activités de curriculum sont organisées en s'appuyant sur des exemples forestiers à intégrer dans des programmes scolaires existants, quelles que soient les classes. Cette approche montre et souligne l'importance des forêts et les avantages qu'elles procurent à la société à travers les années scolaires.</p>		
2F : Secteur et industrie privés		
26. Existe-t-il des mécanismes de participation des parties prenantes en appui de la gestion forestière durable engageant le secteur et l'industrie privés?	Oui	Non
	X	
27. Avez-vous établi ou renforcé des partenariats public-privé pour faire progresser la gestion forestière durable?	Oui	Non
	X	
<u>Dans l'affirmative, veuillez décrire.</u>		
<p>Des rencontres entre le gouvernement et l'industrie font partie du quotidien de la gestion des terres publiques étant donné que la plupart des forêts canadiennes sont exploitées par des entreprises privées. Une entreprise qui obtient un permis en Ontario est tenue de gérer de façon durable la forêt conformément aux lois, aux règlements et aux politiques en place dans la province. Le gouvernement provincial assure une surveillance pour veiller à ce que les forêts soient bel et bien gérées de façon durable. Les entreprises doivent obligatoirement entreprendre une planification rigoureuse, y compris une consultation auprès des intervenants, avant d'entamer quelque activité. Un processus d'examen approfondi et de surveillance aux fins d'approbation existe à l'étape de la planification. Par la suite, les activités et le rendement de l'entreprise sont régulièrement passés en revue dans le cadre d'un programme provincial de conformité et d'application de la loi et d'un processus de vérification indépendante des pratiques forestières afin de s'assurer que les forêts sont bel et bien gérées de façon durable. Un processus similaire est mis en œuvre au Saskatchewan.</p> <p>La certification par une tierce partie donne au public une certaine assurance que les forêts sont bien gérées; l'Ontario a un taux très élevé de certification avec plus de 25 millions d'hectares certifiés actuellement.</p>		
Veuillez décrire les mécanismes et leurs fonctions. Quel est le rôle concret joué par le secteur et l'industrie privés dans la promotion de l'instrument relatif aux forêts et la gestion durable des forêts? (maximum 250 mots). Voir ci-dessus.		
2G : Communautés autochtones et locales		
28. Les droits d'occupation et d'utilisation des terres forestières publiques par des communautés et peuples autochtones sont-ils reconnus par la loi?	Oui	Non
	X	
<u>Veuillez décrire comment ces droits sont reconnus et appliqués.</u>		
<p>L'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle canadienne</i> garantit les droits ancestraux et issus de traités dans l'ensemble du pays. Chaque province et territoire gère son propre régime de tenure, dont un grand nombre ont récemment établi des politiques et des programmes pour autoriser et accroître l'accès aux terrains forestiers par les peuples autochtones et les collectivités locales. En 2006, l'affectation des ressources forestières aux collectivités autochtones sous la forme de quotas de coupe de bois d'œuvre et de permis de coupe représentait 4,7 % de tous les modes de tenure forestière en Alberta; ces tenures sont généralement détenues par une collectivité, une société autochtone ou une co-entreprise avec des sociétés forestières.</p> <p>En 2011, la <i>Loi sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario</i> a été adoptée pour appuyer les changements nécessaires à la mise en œuvre de la modernisation du régime de tenure. L'un des objectifs de la modernisation du mode de</p>		

tenure et de la fixation des prix est de créer des occasions de participation significative pour les collectivités locales et autochtones.

Le gouvernement de la Saskatchewan a élaboré un cadre stratégique de consultation auprès des Premières nations et des Métis. L'industrie forestière est tenue de consulter les autres utilisateurs de forêts et les collectivités autochtones avant d'établir des plans de gestion et d'exploitation des forêts. Ces plans doivent inclure un rapport sur les préoccupations soulevées et la façon dont celles-ci ont été prises en compte. En Saskatchewan, les droits des peuples autochtones comprennent le droit de conserver un mode de vie traditionnel par la chasse, la pêche et la cueillette.

29. Les communautés locales et les peuples autochtones bénéficient-ils des biens et services produits par les forêts? ¹⁰	Oui	Non
	X	

Veillez en décrire le fonctionnement.

Les collectivités locales et les peuples autochtones profitent des biens et services produits par les forêts. Toutefois, ces avantages ne sont pas uniformes d'une collectivité autochtone, d'une collectivité non autochtone, d'une province et d'un territoire à l'autre. Les collectivités locales peuvent tirer des avantages par les emplois, les flux de rentrées (impôts), la passation de marchés locaux (fournisseurs, sociétés de transport) et des activités caritatives. Elles peuvent également tirer profit indirectement du développement et de l'entretien des infrastructures qui offrent un meilleur accès au paysage forestier.

Les peuples autochtones peuvent avoir accès aux mêmes avantages que les collectivités locales. Ils peuvent aussi profiter de liens spéciaux avec ceux qui fournissent des biens et des services forestiers, des liens qui pourraient permettre un accès spécial, un partage des recettes, la gestion de zones culturellement significatives et l'exploitation de produits forestiers spéciaux. Chaque société forestière / autorité forestière a ses propres structures et mécanismes de gouvernance pour collaborer avec les collectivités locales et les peuples autochtones.

En Saskatchewan, il existe des exploitations de récolte et de transformation du bois qui appartiennent, en tout ou en partie, à des entreprises autochtones; le même phénomène est observé dans le secteur de la bio-énergie.

Au Nouveau-Brunswick, on attribue aux collectivités de Premières nations un certain volume de bois sur les terres publiques (de l'État). Les redevances sur ces volumes sont remises aux collectivités, qui ont le droit de vendre leurs bois à n'importe quelle usine de la province. Les Premières nations ont également droit au bois sur les terres publiques, à des fins personnelles.

Le gouvernement de l'Ontario est tenu de négocier avec les peuples autochtones pour établir et mettre en œuvre des mesures qui favoriseraient la participation plus égale des peuples autochtones aux avantages tirés du processus de planification de la gestion des forêts. Les négociations menées depuis la fin des années 1990 ont permis aux collectivités autochtones d'avoir accès aux ressources par la passation de marchés, la conclusion d'accords sur le bois d'œuvre qui se chevauchant et l'octroi de permis d'exploitation des ressources forestières.

Depuis la proclamation de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* en Ontario en 1994, l'industrie forestière joue un rôle plus large dans la création d'occasions économiques pour les peuples autochtones. Des programmes de formation aux alliances économiques stratégiques, le gouvernement et l'industrie forestière ont joué d'importants rôles dans l'accroissement de la participation des Autochtones à l'économie forestière de la province. Le volume moyen annuel de bois mis à la disposition des peuples autochtones, et récolté par eux, est une mesure du niveau de participation des peuples autochtones aux occasions économiques dans le domaine forestier. Le volume moyen annuel de bois mis à la disposition des peuples autochtones en Ontario était de plus de 2,7 millions de m³ par année. Le volume récolté par les peuples autochtones était en moyenne de plus d'un (1) million de m³ par année. Ces volumes sont restés stables au cours des cinq (5) dernières années.

¹⁰ Les politiques de partage des avantages pour la gestion des ressources forestières varient selon les pays. Dans les régimes de politique nationale imposant des permis délivrés par l'autorité en charge des forêts, les avantages peuvent inclure des paiements au titre de la protection, de la régénération et de la plantation de forêts; des paiements pour services écosystémiques; la récolte des produits forestiers non ligneux, le bois sec et les arbres morts; et la récolte sélective de bois, entre autres.

30. Les connaissances et pratiques traditionnelles liées aux forêts sont-elles employées dans la gestion, la planification et l'utilisation des forêts?	Oui	Non
	X	

Veillez expliquer comment elles sont utilisées et par qui.

Bon nombre des groupes de Premières nations intègrent les connaissances et les pratiques traditionnelles aux plans de gestion forestière des zones pour lesquelles ils ont droit de tenure. De nombreux groupes industriels consultent des collectivités locales et des Premières nations pour obtenir leurs commentaires qui seront pris en compte dans la planification et la gestion des forêts environnantes. Par exemple, en Alberta, il existe des coentreprises et des partenariats entre des sociétés forestières et des collectivités autochtones où les connaissances écologiques traditionnelles sont intégrées dans la planification de la gestion des forêts. Un certain nombre de plans forestiers renferment des dispositions particulières pour la protection des arbres à prière ainsi que des arbres récoltés pour leurs écorces et des ressources forestières non ligneuses.

En Ontario, les collectivités autochtones représentent sur carte des sites sociaux, culturels et spirituels et collaborent avec des équipes de planification de la gestion forestière pour prendre en considération ces sites dans le processus de planification de gestion forestière. La prise en compte des valeurs spirituelles et de l'héritage culturel des peuples autochtones et l'utilisation du savoir traditionnel pour éclairer les décisions prises dans le cadre du processus de planification de la gestion forestière en Ontario sont importantes pour maintenir les liens culturels et spirituels entre les collectivités autochtones et la forêt. Des données statistiques récentes montrent que les collectivités autochtones, le gouvernement ontarien et des équipes responsables de la planification ont produit des rapports d'information générale sur les Autochtones pour 82 % des collectivités concernées ainsi que des rapports sur la protection des valeurs autochtones identifiées pour 62 % des collectivités concernées. La mise en œuvre des stratégies énoncées dans ces rapports a permis de protéger des valeurs identifiées en vue de l'atténuation des effets néfastes sur les valeurs identifiées dans bien des situations.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial, en partenariat avec des Premières nations, travaille actuellement sur l'intégration des connaissances traditionnelles aux activités de gestion forestière. Le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, en collaboration avec l'industrie forestière, sollicite la participation des collectivités autochtones et intègre les connaissances traditionnelles dans la planification et la gestion des activités de gestion forestière.

31. Existe-t-il des mécanismes de participation des parties prenantes à l'appui de la gestion forestière durable pour les catégories suivantes?	Oui	Non
Peuples autochtones (si applicable)	X	
Communautés locales	X	

Veillez décrire ces mécanismes et leurs fonctions. Quel est rôle concret joué par les peuples autochtones et/ou les communautés locales dans la réalisation de la gestion forestière durable?

L'Initiative de foresterie autochtone (IFA) constitue une approche du gouvernement du Canada pour encourager une meilleure participation des Autochtones à la transformation durable et concurrentielle du secteur forestier canadien. Axée sur le développement économique, l'Initiative forestière autochtone donne du pouvoir aux entrepreneurs autochtones dans le secteur forestier en servant de centre du savoir en matière d'innovation dans le secteur forestier et de la foresterie autochtone, et en facilitant l'échange de connaissances et la coordination du soutien fédéral et d'autres sources aux partenariats et aux projets liés à la foresterie autochtone.

Dans le cadre du Programme des collectivités forestières, le gouvernement du Canada appuie les sites de forêts modèles partout au pays. Ces tables rondes de partenariats visent à appeler l'industrie, les gouvernements, les collectivités locales, les Premières nations et d'autres groupes à se réunir pour collaborer afin de créer des occasions économiques axées sur la gestion durable des forêts, qui serviront par la suite de modèles à d'autres secteurs dans l'ensemble du pays.

La Province de l'Alberta a établi des lignes directrices de consultation des Premières nations qui exigent que tous les utilisateurs

des ressources sur les terres publiques consultent auparavant les collectivités de Premières nations.

Le gouvernement de la Saskatchewan a élaboré un cadre stratégique de consultation des Premières nations et des Métis qui oriente les obligations et les activités du gouvernement en ce qui concerne son obligation de consulter les collectivités autochtones. L'industrie forestière est tenue de consulter d'autres utilisateurs et les collectivités autochtones avant d'établir ses plans de gestion et d'exploitation forestières. Ces plans doivent inclure un rapport sur les préoccupations soulevées et la façon dont celles-ci sont prises en compte dans les plans.

En Ontario, des directives précises sur la participation des Autochtones sont fournies dans le manuel de planification de la gestion forestière (Forest Management Planning Manual), qui requiert qu'un poste au sein de l'équipe de la planification soit offert à chaque collectivité autochtone. Si ce poste n'est pas comblé, une approche de consultation communautaire sera alors élaborée en collaboration avec chaque collectivité autochtone en vue d'aborder tous les aspects de la planification de la gestion forestière.

Au Nouveau-Brunswick, des « tables » spécifiques de gouvernement et des Premières nations ont été établies en vue d'examiner et de mettre en œuvre l'inclusion des Premières nations dans le processus de gestion forestière.

Les programmes de certification de la gestion durable, notamment l'Association canadienne de normalisation, le Forest Stewardship Council et la Sustainable Forestry Initiative, requièrent tous un certain niveau de consultation des Autochtones.

32. Des programmes de formation et de vulgarisation sont-ils mis en œuvre pour les peuples autochtones et les communautés locales afin de développer des approches de la gestion des ressources réduisant les pressions exercées sur les forêts?	Oui	Non
	X	
Dans l'affirmative, combien de personnes des communautés suivantes en ont bénéficié?	2007	2011
Autochtones	334	286
Locales	ND	ND

PARTIE II : Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

Objectif d'ensemble 1 : Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts

33. Quelle est l'étendue des forêts et autres terres boisées du pays (1000 ha.)? Les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.1 - Étendue des forêts et des autres terres boisées).	2005	2010
34. Quelle est l'étendue des forêts du pays relevant de la propriété publique/privée (1000 ha)? Les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.2 - Régime de propriété et droits de gestion des forêts).	2005	2010

Quelle est l'étendue des forêts du pays relevant de la propriété privée (1000 ha)?

Quelle est l'étendue des forêts privées appartenant aux catégories suivantes (1000 ha)?

Particuliers

Entités et institutions commerciales privées

Communautés locales, autochtones et tribales

Veillez décrire les mesures significatives entreprises en rapport avec l'Objectif d'ensemble 1 relatif aux forêts.

Le Canada s'engage à pratiquer et pratique une gestion durable des forêts. En vertu de la loi, toutes les forêts exploitées sur les terres publiques du Canada doivent être régénérées convenablement. Le Canada prend des mesures pour protéger ses forêts. Par exemple, l'Alberta a beaucoup investi dans la lutte contre le dendroctone du pin ponderosa afin de prévenir sa propagation

dans toute la forêt boréale.		
Voir les questions 49 et 11 pour une description des efforts déployés à l'échelle internationale par le Canada pour atteindre cet objectif.		
Objectif d'ensemble 2 : Renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts		
35. Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la production (1000 ha)? Les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.3 - Désignation et gestion des forêts).	2005	2010
Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la protection (1000 ha)?		
Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la conservation (1000 ha)?		
Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées aux services sociaux (1000 ha)?		
36. Quel est le volume total d'extraction de bois rond industriel (1000 m ³)? Les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.11 - Extraction de bois et valeur du bois extrait).	2005	2010
Quelle est la valeur totale de l'extraction de bois rond industriel (1 000 dollars des États-Unis)?		
Quel est le volume total d'extraction de bois de feu (1 000 m ³)?		
Quelle est la valeur totale de l'extraction de bois de feu (1 000 dollars des États-Unis)?		
Quelle est la valeur totale des produits forestiers non ligneux (1 000 dollars des États-Unis)?		
37. Votre pays a-t-il mis en place un ou des mécanismes de paiement des services écosystémiques?	Oui	Non
		X
Dans l'affirmative, quel est le montant estimé des paiements des services écosystémiques (1 000 dollars des États-Unis)?	2005	2011
Remarque : Le gouvernement de l'Alberta envisage actuellement la possibilité d'employer des services écosystémiques comme approche pour saisir la gamme complète de services que nous recevons de la nature afin qu'ils soient pris en considération durant les discussions sur les échanges et pour éclairer la gestion des effets cumulatifs. Le gouvernement pourrait alors commencer à intégrer l'ensemble des avantages et des coûts d'options stratégiques différentes.		
Veuillez décrire le fonctionnement de ce ou ces mécanismes (maximum 250 mots).		
38. Quel est le nombre de visiteurs des parcs nationaux et autres aires protégées dans votre pays?	2005	2011
<i>Remarque au sujet des données du Canada : Les données sur la fréquentation sont par visites-personnes (Une personne qui entre dans la partie terrestre ou marine d'une unité déclarante à des fins récréatives, éducatives ou culturelles, et ce, durant les heures d'ouverture, excluant la circulation de transit, locale et commerciale. Une deuxième entrée dans une même journée ou une deuxième entrée par les personnes qui passent la nuit dans l'unité de rapport ne constitue pas une nouvelle visite-personne. Les données ne prennent pas en compte les aires marines nationales de conservation).</i>	11 492 009 visites-personnes	10 578 884 visites-personnes (données préliminaires)
39. Quelle est la superficie des parcs urbains dans votre pays (1 000 ha)?	ND	ND
40. Quel est le nombre estimé de visiteurs des parcs urbains dans votre pays ?	ND	ND
Veuillez décrire les mesures significatives entreprises en rapport avec l'Objectif d'ensemble 2 relatif aux forêts.		
Voir les exemples fournis aux questions 29 (Peuples autochtones) et 49 (Activités internationales du Canada).		
Objectif d'ensemble 3 : Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts en gestion durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable		

41. Quelle est l'étendue des forêts désignées affectées à la gestion forestière durable (1000 ha)? Les données seront tirées par le Secrétariat du FNUF de la base de données du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (T.3 - Désignation et gestion des forêts).	2005	2010
Quelle est l'étendue des forêts dotées de plans de gestion (1 000 ha)?		
42. Votre pays dispose-t-il de forêts relevant de normes de certification reconnues au plan international?	Oui	Non
	X	
Si oui, veuillez préciser : Association canadienne de normalisation (CSA), Sustainable Forestry Initiative (SFI) et Forest Stewardship Council (FSC). Les normes CSA et SFI sont toutes deux reconnues par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC)).	Norme de certification	Superficie
	120 millions ha	150 millions ha ¹¹
Veuillez décrire les mesures significatives entreprises en rapport avec l'Objectif d'ensemble 3 relatif aux forêts.		
<p>Le nombre et la superficie totale des aires protégées au Canada ont tous deux augmenté. Depuis 2011, 9,9 % (991 482 km²) du territoire terrestre du Canada et environ 0,70 % (49 333 km²) de son territoire marin ont été protégés. Au cours des 20 dernières années, la superficie totale protégée a augmenté de 95 %, et au cours des cinq dernières années, elle a connu une hausse de 19 %. Sous la juridiction fédérale, 505 033 km² sont protégés, soit une augmentation de 47 % depuis 1990. Ces chiffres incluent les forêts, mais ne sont pas spécifiques à celles-ci.</p> <p>Vers la fin de 2011, le Canada comptait 150 millions d'hectares de forêts certifiées. Il s'agit de la plus grande superficie de forêts certifiées par des tiers indépendants (CSA, FSC, SFI) au monde, soit environ 40 % des forêts certifiées dans le monde.</p> <p>Voir les exemples internationaux fournis à la question 49.</p>		
Objectif d'ensemble 4 : Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts		
43. Votre pays dispose-t-il d'un budget public spécifique pour les forêts?	Oui	Non
	X	
44. Quel est le montant total des ressources financières consacrées au développement de la gestion, de l'administration, de la recherche et des ressources humaines en faveur des forêts (1 000 dollars des États-Unis)?	2007	2011
	ND	ND
45. Si les ressources financières en faveur des forêts sont réparties entre plusieurs secteurs, veuillez indiquer les principaux contributeurs :		
Agriculture	ND	
Énergie	ND	
Eau	ND	
Changement climatique	ND	
Conservation de la nature	ND	
Autres; à préciser :		
46. Le pays a-t-il été en mesure de mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières pour la mise en œuvre de la gestion forestière durable depuis 2007? Si oui, veuillez préciser les sources :	Oui	Non
	ND	ND
Financements publics nationaux	2007 (dollars des États-Unis)	2011 (dollars des États-Unis)

¹¹ Source: Certification Canada, http://www.certificationcanada.org/english/status_intentions/canada.php

	ND	ND		
Financements nationaux du secteur privé	2007 (dollars des États-Unis)	2011 (dollars des États-Unis)		
	ND	ND		
Financements externes du secteur privé	2007 (dollars des États-Unis)	2011 (dollars des États-Unis)		
	ND	ND		
En l'absence d'augmentation, veuillez décrire les principaux défis posés à la mobilisation de fonds (maximum 250 mots).				
47. Votre pays dispose-t-il d'un Fonds forestier national?	Oui	Non		
		X		
48. Votre pays est-il donateur ou récipiendaire d'APD consacrée au secteur forestier?	Donateur	Réceptiendaire		
	X			
49. Dans l'affirmative, quelle a été l'APD nette reçue/donnée pour le secteur forestier (1 000 dollars des États-Unis)? <i>Remarque au sujet des données canadiennes : Ces valeurs couvrent une année civile et représentent seuls les décaissements pour les parties de projets ou de programmes reliés à la foresterie (codifiées comme étant reliées à la foresterie). Il semble qu'une erreur typographique se soit glissée dans le tableau, à la ligne 49 de la colonne « Donateur », car on y demande des données pour 2010 alors qu'ailleurs dans cette même section, pour l'Objectif d'ensemble 4, les années de rapport exigées sont 2007 et 2011. Nous supposons donc que l'information exigée est pour 2007 et 2011.</i>	Donateur		Réceptiendaire	
	2007	2011	2007	2011
	11 000	48 960		
Veuillez décrire dans cette rubrique les mesures significatives entreprises en rapport avec l'Objectif d'ensemble 4 relatif aux forêts.				
<p>L'APD (de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)), codifiée comme étant reliée à la foresterie et déboursée à l'année civile 2011, totalisait 48,96 millions de dollars américains. Ce montant incluait une importante contribution de 41,79 millions de dollars américains à titre de financement accéléré pour la lutte contre les changements climatiques afin d'appuyer les mesures de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, dans le domaine « des forêts et de l'agriculture ». De ce financement accéléré, 39,56 millions de dollars américains ont été versés au Fonds de partenariat pour le carbone forestier en vue de soutenir les pays participant à REDD+ qui cherchent à renforcer leur capacité nationale de lutte contre le déboisement et le dépérissement de la forêt en les aidant, aux plans technique et financier, à élaborer des stratégies de lutte. Les 2,23 millions de dollars américains restants du financement accéléré ont été versés au Fonds pour le biocarbone, une initiative publique/privée administrée par la Banque mondiale, visant à renforcer les capacités des partenaires de projet relativement à des approches de programme aux méthodes pour les actifs carbone et le carbone dans le sol, notamment des ateliers techniques, des échanges Sud-Sud et des activités de renforcement des capacités pour l'amélioration des pratiques agricoles sur les terres des petits agriculteurs. Ces deux initiatives de financement accéléré ont été codifiées comme étant entièrement (100 %) reliées à la foresterie.</p> <p>Le solde des décaissements en foresterie pour 2011 était de 7,17 millions de dollars américains et a servi à financer 22 autres initiatives, dont un grand nombre était de nature pluriannuelle et multisectorielle, pour une valeur totale de 253 millions de dollars américains¹². Le montant accordé aux éléments forestiers de ces initiatives totalisait 43,3 millions de dollars américains¹³, ou en moyenne 17,1 % de la valeur totale des projets autres que ceux au titre de financement accéléré. Si l'on inclut les deux initiatives forestières de financement accéléré, il y a eu alors, en 2011, 24 initiatives pour lesquelles des décaissements ont été effectués et</p>				

¹² Selon les taux de change de l'OCDE pour 2011 (1 USD = 0,9891 CAD)

¹³ Ibidem.

qui comportaient un élément forestier. La valeur totale de ces 24 initiatives était légèrement supérieure à 295 millions de dollars américains, et les éléments forestiers totalisaient 85,1 millions de dollars américains ou, en moyenne, 29 % de la valeur totale de ces initiatives.¹⁴

Voici d'autres exemples choisis du soutien offert par le Canada à des initiatives forestières dans des pays en développement :

- En Indonésie, le projet Rétablissement des moyens de subsistance dans les zones côtières du Sulawesi du Sud (7,2 millions \$ US¹⁵) aide à rehausser la stabilité des moyens de subsistance et le bien-être des collectivités côtières vulnérables sur la côte ouest du Sulawesi du Sud en appliquant une approche collaborative faisant appel à de multiples intervenants à la restauration écologique des mangroves et à leur durabilité, au développement des moyens de subsistance et à la gestion des ressources naturelles. Près de 25 % des fonds versés dans le projet visent le développement forestier et l'éducation/la formation en foresterie.
- Également en Indonésie, le projet Agroforesterie et foresterie en Sulawesi (9,5 millions \$ US¹⁶) aide à assurer des moyens de subsistance durables aux petits exploitants agricoles du Sulawesi, tout en assurant la protection des ressources naturelles de la mosaïque paysagère du Sulawesi, caractérisée par ses forêts, une agroforesterie et une agriculture intensive. Les activités du projet permettent de répondre aux conditions économiques, environnementales et stratégiques par l'adoption de divers systèmes de cultures arbustives à valeur élevée et de mécanismes de gouvernance qui améliorent la gestion des ressources naturelles et des services écologiques en Sulawesi.
- En Afrique centrale, l'appui à l'Initiative de partenariat pour les forêts du bassin du Congo (1,98 millions \$ US¹⁷) permet à l'équipe responsable de cette initiative de fournir une aide supplémentaire sous forme d'assistance technique aux groupes de travail de la Commission des forêts d'Afrique centrale qui se penchent sur les questions du changement climatique, de la gouvernance forestière, de la biodiversité et la désertification.
- En Éthiopie, le programme Filet de protection du niveau de production minimale (173,1 millions \$ US¹⁸) assure des transferts pluriannuels prévisibles, sous forme de vivres ou en espèces, aux personnes aux prises avec l'insécurité alimentaire chronique en Éthiopie afin de répondre aux besoins alimentaires, de protéger les biens ménagers tels que le bétail de toute pénurie et de bâtir des infrastructures communautaires telles que des structures de conservation des sols et de récupération de l'eau, le boisement, des routes rurales, des écoles et des cliniques de soins de santé. Près de 10 % des fonds versés visent à soutenir les activités de développement forestier telles que le boisement.
- Également en Éthiopie, le projet Moyens de subsistance, agriculture et développement national (19,5 millions \$ US¹⁹) appuie la mise à l'échelle de la partie sur l'aménagement des bassins versants du Programme national de gestion durable des terres, pour passer de 57 districts à 75 districts en Éthiopie. Près de 15 % des fonds du projet sont destinés aux activités de développement forestier.
- Au Ghana, le projet Pratiques agroforestières pour les moyens de subsistance des collectivités pauvres en ressources (2,97 millions \$ US) vise à améliorer les moyens de subsistance des collectivités pauvres en ressources au Ghana : 1) en montrant une amélioration dans la formation de revenu et la sécurité alimentaire par la gestion durable des ressources naturelles des collectivités pauvres en ressources, 2) en renforçant la vision de la Faculty of Renewable Natural Resources (KNUST) en tant que centre d'excellence de l'Afrique du l'Ouest en agroforesterie en offrant des solutions de gestion durable des ressources naturelles, de formation de revenu et de sécurité alimentaire avec une faculté satellite possédant une capacité renforcée d'enseignement et d'application de l'agroforesterie aux fins de stratégies polyvalentes de renforcement des moyens d subsistance, 3) en formant de jeunes technologues en agroforesterie ghanéens qui décrocheront des postes de niveau d'entrée dans des organismes publics et privés, et 4) en élaborant et en renforçant les politiques en agroforesterie

¹⁴ Ibidem.

¹⁵ Ibidem.

¹⁶ Ibidem.

¹⁷ Ibidem.

¹⁸ Ibidem.

¹⁹ Ibidem.

²⁰ Ibidem.

²¹ Ibidem.

du Ghana au niveau des districts.

- Au Honduras, le projet Gestion durable des ressources forestières au Honduras (8,7 millions \$ US²⁰) vise à accroître le revenu annuel des familles vivant dans les zones rurales et travaillant dans le secteur forestier, en renforçant les capacités des groupements forestiers et des coopératives forestières du Honduras et en mettant en place des pratiques durables de gestion des forêts.
- À Cuba, le projet Développement du secteur forestier (3,15 millions \$ US²¹) appuie le ministère des Forêts cubain (DNF - Dirección Nacional Forestal) dans ses efforts pour mettre en œuvre son Programme national forestier décennal ainsi que sa Stratégie nationale forestière (2005-2015) en renforçant la protection et la conservation des ressources forestières, en augmentant les avantages économiques pour le secteur forestier, et en renforçant la capacité de la population rurale de contribuer au développement du secteur forestier.
- Le Canada appuie également différentes initiatives reliées à la gestion de l'environnement, dont un certain nombre comporte un important élément forestier, mais qui sont codifiées comme appartenant à des secteurs non forestiers. Par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est la plus grande source de financement pour l'environnement mondial. Le Canada arrive au cinquième rang des donateurs du FEM au titre de la Cinquième reconstitution des ressources (2010-2014), avec une contribution de 238,4 millions \$ US. Des 4,2 milliards \$ US qui seront offerts par les donateurs à la Cinquième reconstitution, 1 milliard \$ US servira à appuyer la gestion durable des forêts / REDD+. En 2011, le Canada a versé 76,2 millions de dollars américains au FEM.

PARTIE III : Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Les forêts peuvent contribuer significativement à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la santé, à l'éducation et à l'égalité des sexes. La gestion forestière durable vise à renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cependant, les preuves de cette contribution et une meilleure reconnaissance de la valeur des forêts gérées de façon durable sont difficiles à réunir.

Actuellement, le seul indicateur officiel relatif aux OMD en rapport avec la forêt fournissant des informations sur la proportion de terres couvertes par des forêts est l'Indicateur 7.1 au titre de l'Objectif 7 : Préserver l'environnement. Cet indicateur ne reflète toutefois pas l'éventail complet des avantages et des services, y compris les avantages socio-économiques, fournis par la forêt à la société, ni les contributions des forêts à la réalisation d'autres OMD. L'établissement de liens directs et indirects entre les forêts et les OMD est déterminant pour garantir la mise en œuvre d'actions concrètes pour inverser la perte de couverture forestière et prévenir la dégradation des forêts tout en optimisant les avantages tirés de la forêt pour parvenir au développement durable.

Le but de cette partie de la formule de rapport est d'explorer les données, éléments de preuve et exemples démontrant la contribution des forêts et de la gestion forestière durable aux OMD, et de cerner en parallèle les lacunes des systèmes de suivi et le manque d'indicateurs adéquats.

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Remarque par le Canada : Le Canada a pris des engagements clairs et concrets qui appuient l'atteinte à l'échelle mondiale des OMD par ses travaux dans le domaine du développement international. Toutefois, étant donné que le cadre des OMD ne s'applique qu'aux pays en développement, les mesures nationales prises par le Canada en matière de gestion durable des forêts (GDF) n'ont pas rapport au présent cadre. Les pays en développement sont les mieux placés pour faire état de leurs priorités et de leur expérience relativement à la façon dont la GDF a contribué à l'atteinte des autres OMD, qui pourraient éventuellement également prendre en compte toute contribution faite et aide fournie par le Canada dans ce secteur.

Veillez indiquer les OMD les plus pertinents pour les forêts dans votre pays

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim :

La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient être ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
	NR (Voir la remarque ci-dessus)	NR
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient être ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
	NR	NR
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes:		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient être ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
	NR	NR
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile et post-infantile :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient être ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
	NR	NR
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient être ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
	NR	NR
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Goal 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays? Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient être ou sont utilisés pour évaluer cette contribution ?	Oui	Non
	NR	NR

Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 7 : Préserver l'environnement :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays?	Oui	Non
	NR	NR
Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient être ou sont utilisés pour évaluer cette contribution?		
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement :		
La gestion forestière durable contribue-t-elle à l'atteinte de cet objectif dans votre pays?	Oui	Non
	NR	NR
Dans l'affirmative, disposez-vous d'indicateurs et de données spécifiques qui pourraient être ou sont utilisés pour évaluer cette contribution?		
Veuillez énumérer ces indicateurs.		
Décrivez brièvement la contribution des forêts à l'atteinte de cet objectif (maximum 200 mots).		
Décrivez brièvement les études de cas et les succès en matière de collecte de données sur la contribution des forêts à la réalisation des OMD susceptibles de servir d'exemples de bonne pratique à d'autre pays (maximum 250 mots).		
NR		